



L'OFFICIER MARINIER

Septembre - Octobre 2010
65^{ème} année n° 326



PÉRIODIQUE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES OFFICIERS MARINIERS EN RETRAITE ET VEUVES (F.N.O.M.)

Sommaire

La retraites des militaires...	1
Congrès de Vichy 2 à 6, 13 - 14	
Informations générales	7 - 8
Rubrique Officiers Mariniers en activité	8 - 10 - 11
Vie des associations	9 - 15
CSFM	10
CPRM	11
UNEO - Bureau National	12
Nécrologie	12
ACAATA	14
Chèques vacances - A Lire	15
Souvenirs	16

IN MEMORIAM

Le 23 août 2010, deux militaires français ont été tués en Kapisa (Afghanistan), portant nos pertes à 47, la FNOM présente ses sincères condoléances à leurs familles.
Le Bureau National

La retraite des militaires... l'effort de trop ?

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la communauté militaire est sous le feu des réformes depuis les années 2000. Après 2003 et la réforme des retraites, ce fut en 2005 celle du statut général des militaires, puis la réforme générale des politiques publiques (RGPP) et les restructurations en 2008. Aujourd'hui, de nouveau les retraites sont sur le devant de la scène. Les armées n'ont pas connu de restructuration de cette ampleur depuis 40 ans.

A partir du moment où un effort collectif est demandé à la nation, les militaires ne peuvent en être exclus. La grande différence qui existe sur la réforme des retraites entre celle de 2003 et celle de 2010, c'est qu'en 2003 il y avait eu une large concertation. Le conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM) avait créé un groupe de travail « retraite » qui s'est réuni plusieurs fois pour « plancher » sur l'avant-projet de loi. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Ce n'est pas en deux jours de réunion du CSFM sur les retraites que la

communauté militaire a pu donner son avis sur le fond du dossier. A partir du moment où l'on ne donne pas du temps au temps sur des thèmes aussi importants, il y a forcément des frustrations quelque part. La spécificité du métier de militaire doit être le fil conducteur de toute réforme. On peut craindre que cette nouvelle réforme ait de fortes répercussions sur les perspectives de carrière, sur la motivation à s'engager dans le métier militaire, sur une organisation pyramidale efficace donc, à terme, sur la qualité des effectifs. Le prolongement de deux années pour faire valoir ses droits à retraite au-delà de 17 années de service et le maintien de la décote jusqu'à 19 années de service infligent aux militaires une double peine par rapport à tous les autres régimes de retraite.

Les hommes et les femmes qui composent nos armées sont des gens responsables mais inquiets de leur avenir.

Le Bureau National

